

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

## MARDI 28 NOVEMBRE 1916

La salle des séances du Sénat vient de voir, à nouveau, se dérouler, entre ses riches lambris, un grand procès. Il y avait quarante prévenus, et la prévention comprenait trois chefs d'accusation : espionnage des mouvements de troupes sur les voies ferrées ; passage de jeunes gens désireux de rejoindre l'armée belge ; diffusion de publications prohibées.

L'un des prévenus était un soldat de l'armée d'Irlande, Filz Gibbons. Il avait été hébergé pendant longtemps par le R. P. Schmitz, jésuite à Louvain, dont j'ai annoncé l'arrestation à la date du 13 août (**Note**), grâce à lui, le soldat anglais put se soustraire aux recherches ; plus tard, d'autres personnes, de Louvain aussi, lui donnèrent asile. La plupart de ces personnes ont comparu au procès ; elles ont été condamnées à des peines diverses. Le Père Schmitz, poursuivi également pour avoir dirigé la publication du journal clandestin la ***Revue de la Presse française***, dont l'imprimeur et les distributeurs comparaissaient avec lui, s'en est tiré avec une peine de six années d'emprisonnement. Il a exposé lui-même sa

défense avec un brio remarquable, reconnaissant la plupart des faits mis à sa charge, et cette déposition, faite en allemand, a paru impressionner vivement ses juges. L'Irlandais Gibbons a été condamné à la déportation dans un camp d'Allemagne.

C'est le procès d'espionnage qui a surtout attiré l'attention des juges militaires. Ceux-ci se sont montrés impitoyables pour trois de nos compatriotes : un ingénieur de Louvain, M. Huytebroeck ; un chef-garde du chemin de fer, M. Mertens, et un industriel de la région de Turnhout, M. Wauty. Tous trois ont été condamnés à la peine de mort (1).

Madame Mertens, également impliquée dans l'affaire, a été condamnée à quinze ans de prison.

M. l'abbé Naets, de l'institut Saint-Pierre à Louvain, MM. Vallon, Laurent, Courtens, la soeur Wilrockx, ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité ; M.M. Élie, Wirix, Shoete, Bourgneaux, l'abbé Pittoors (de Kessel-Loo), à quinze ans d'emprisonnement comme Madame Mertens ; M. Hallaerts, M. Joseph Leemans, Mademoiselle Mathilde Leemans, à dix ans.

M. Vander Vaeren, directeur d'une grande brasserie de Louvain, chez qui le Père Schmitz avait mis en dépôt un gros paquet de prohibés, est frappé d'une amende de 3.000 marks.

(1) MM. Huytebroeck et Mertens furent fusillés quelques jours plus tard. Voir 3 décembre 1916.

13 août 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160813%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>